



## **Accès Communicationnel à la justice pour les personnes qui ont des troubles de l'élocution et du langage**

Voice over

Plus de 440000 Canadiens ont des troubles de l'élocution et du langage non provoqués par une déficience auditive ou visuelle.

Beaucoup ont un handicap de naissance comme la paralysie cérébrale, l'autisme ou des troubles cognitifs. D'autres acquièrent plus tard au cours de leur vie un handicap tel que l'aphasie après un AVC, la maladie de Lou Gehrig, des lésions cérébrales, la maladie de Parkinson, la démence ou d'autres handicaps. Certaines personnes ont une élocution difficile à comprendre, d'autres parlent peu ou pas du tout. Elles peuvent utiliser les gestes, le langage corporel, des images ou des tableaux alphabétiques ou des appareils pour communiquer leurs messages.

Ne pas être capable de parler ne signifie pas avoir une déficience cognitive. De nombreuses personnes qui ont des troubles de la communication peuvent être des communicateurs efficaces si on leur donne des moyens appropriés pour communiquer, et si elles sont face à des interlocuteurs réceptifs qui prennent le temps de communiquer avec elles. Cependant, la plupart des professionnels juridiques et judiciaires ne savent pas comment communiquer avec une personne qui a un trouble de l'élocution et du langage.

Dans ces situations, un assistant en communication peut être nécessaire.

Par exemple, l'élocution de Krystine peut parfois être difficile à comprendre. Dans une situation juridique importante, elle voudrait que quelqu'un aide les autres à comprendre ce qu'elle dit. Colin ne peut pas parler. Il épelle ce qu'il veut communiquer sur un tableau alphabétique. Dans une situation juridique, il voudrait que quelqu'un lise à voix haute ce qu'il épelle et être sûr qu'il aura des opportunités pour communiquer tout ce qu'il veut dire.

Jim communique à l'aide d'images. Dans une situation juridique, il souhaiterait la présence d'un assistant en communication pour l'aider à communiquer ses messages aussi précisément que possible et pour lui donner des images qui représentent ce dont il veut parler. Cela doit être fait de façon à ne pas impacter

l'intégrité de son témoignage.

Bill a une aphasie suite à un AVC. Il a des difficultés à analyser et à comprendre ce que les autres disent et à trouver les mots dont il a besoin. Dans une situation juridique, il voudrait qu'un assistant en communication l'aide à comprendre le langage parlé et à communiquer ses messages aux autres.

Pamela Cross

Dans certaines situations, une assistance en communication peut être fournie par quelqu'un qui connaît bien la personne et comprend la façon dont elle communique. Cependant, il y a des situations où la présence d'un assistant indépendant est nécessaire.

Accès Troubles de la Communication Canada fournit des services de consultation, de formation, de certification et des ressources pour les orthophonistes qui travaillent comme interprètes en communication au Canada. En outre, nous aidons les professionnels de la police, du droit et de la justice et d'autres encore à savoir comment et quand faire appel à des interprètes en communication.

Pour plus d'informations, contactez Accès Troubles de la Communication Canada

Canada et visitez notre site web:

[www.access-to-justice.org](http://www.access-to-justice.org)